

Nuit à l'observatoire (Acte IV)

du samedi 3 février 2024 au dimanche 4 février 2024

Encadrants : Louis Soussand , Baptiste M.	Niveau : Moyen+
Avec accord : Oui	Itinérant avec portage
Effectif maximum : 8 (incluant les encadrants)	Bivouac sans tente

Inspiré de la série de randonnée camping de Pascal Baud depuis maintenant trois itérations, cette randonnée vous emmènera dans le Gâtinais français entre la vallée de la Seine et la vallée de l'Essonne, dans la forêt des Grands Avaux avec une nuitée dans un ancien observatoire. C'est la sortie idéale pour tester son matériel dans des conditions hivernales sans se soucier du poids de la tente et de la pluie.

Niveau et esprit

Cette sortie s'inscrit dans une dynamique d'échange et d'apprentissage convivial sur le bivouac hivernal.

Participation aux frais

0 € frais de participation. **N'incluant pas** : les repas et les éventuelles dépenses durant la randonnée.

Transport

Aller : RER D Châtelet-Les Halles 9h25 via Viry-Châtillon (ou RER C Austerlitz 9h36 via Juvisy) pour un **RDV à l'arrivée 10h48 en gare de Boutigny-sur-Essonne**.

Retour : 17h46 La Ferté-Alais - Austerlitz 18h53 RER C (via Juvisy) ou Châtelet-Les Halles 19h02 (RER D).

Hébergement et repas

Le bâtiment où nous dormirons (sol dur) est sommaire et sans aucun confort, il peut y avoir des courants d'air mais nous serons à l'abri de la pluie ; possibilité de dormir à la belle étoile sur la terrasse de l'étage.

Programme

Samedi 3 février : Boutigny > Grands Avaux **20 km (D+ 300 m)** en **6h** de marche effective. Fin de matinée à travers champs et bois pour rejoindre la commune de Videlles, puis déambulations dans le bois de la Louvetière avec d'anciennes carrières de grès. Cheminement sur l'aqueduc de la Vanne et du Loing pour la direction de Beauvais avant de pénétrer dans la forêt départementale des Grands Avaux où nous passerons la nuit après avoir visité le Rocher du Duc, l'ancien télégraphe et le menhir des buttes noires.

Dimanche 4 février : Grands Avaux > Gare Rer D **18-19 km (D+ 50/200 m)** en **5h30** de marche effective. Départ vers l'ouest en direction de Ballancourt-sur-Essonne, au passage nous irons voir les rochers gravés au 19ème siècle par le Père la Musique (Louis Guerton), vallée de l'Essonne vers l'amont ou l'aval (au choix des organisateurs le jour J) pour rejoindre une gare RER.

Ce programme indicatif n'est pas contractuel. Les encadrants se réservent le droit de le modifier à tout moment, notamment en fonction des conditions du terrain, d'obstacles imprévus, des transports, du

groupe, de la météo et pour toute raison de sécurité. Les participants doivent avoir le niveau physique et technique demandé ainsi que l'entraînement correspondant.

Équipement

Papiers

- Carte CAF, pièce d'identité,
- Carte d'assurance-maladie,
- Carte bancaire et espèces,
- Coordonnées téléphoniques de l'encadrant.

Marche et portage

- Chaussures de marche,
- Sac à dos de 30 à 45 L,
- Gourde ou poche à eau à tuyau de 2-3 L.

Alimentation

- Pique-niques, encas, eau pour toute la randonnée,
- Couteau pliant, fourchette, cuillère, gobelet, éventuellement réchaud.

Hygiène

- Effets de toilette, petite serviette.

Vêtements

- Chemise ou tee-shirt ML,
- Pantalon,
- Tenue de rechange,
- Chapeau ou casquette.

Pluie ou froid

- Polaire, coupe-vent imperméable et respirant,
- Doudoune (optionnel),
- Vêtement de pluie,
- Surpantalon de pluie si besoin,
- Housse de pluie du sac à dos.

Sécurité

- Petite pharmacie personnelle,
- Sifflet, couverture de survie,
- Téléphone mobile et chargeur,
- Lampe frontale.

Nuitées

- Matelas et duvet à votre convenance.

Modalités sanitaires

Chacun devra être en mesure de s'aligner sur les règles sanitaires en vigueur au moment de la sortie.

En cas d'accident grave lors de la sortie

Il est indispensable d'avertir au plus vite les dirigeants du Club dont les contacts sont disponibles via le lien suivant : <https://www.clubalpin-idf.com/contacts-urgence>.

Inscription

Sauf mention contraire sur la page de la sortie, la demande d'inscription est possible dès maintenant en ligne ou auprès du secrétariat. Elle ne sera effective qu'après réception de vos règlements ou paiements en ligne. Vous devez impérativement effectuer tous les paiements demandés à l'inscription y compris les paiements différés.

Les places seront attribuées à partir du **19 décembre 2023** selon les [règles de priorité](#) du club. Date limite d'inscription : du jour chiffre mois année.

Vous pouvez vous faire remplacer ou annuler votre inscription à tout moment avant le début de la sortie, moyennant les frais spécifiés dans les [conditions d'annulation et de remboursement](#). À plus de 30 jours du départ, vous pouvez en outre souscrire une assurance annulation pour couvrir ces frais, à l'exclusion d'une franchise et du montant de cette assurance.